



Compte-rendu de la CLI du CNPE de Chinon du 30 Mai 2024

ESPACE CULTUREL D'AVOINE DE 9H00 A 13H00
(INDRE-ET-LOIRE)

S'est tenue le jeudi 30 mai 2024 à 9h00 à l'Espace culturel d'Avoine la réunion plénière de la Commission Locale d'Information (CLI) du Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) de Chinon, présidée par Madame Isabelle RAIMOND-PAVERO, Présidente de la CLI du CNPE de CHINON et Conseillère départementale déléguée d'Indre-et-Loire.

ETAIENT PRESENTS :

Membres avec voix délibérative

Membres élus

Madame Sylvie BEILLARD, Conseillère régionale des Pays de Loire

Madame Isabelle RAIMOND-PAVERO, Conseillère départementale déléguée d'Indre-et-Loire

Monsieur Etienne MARTEGOUUTE, Vice-Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Monsieur Jean-Marie CARLES, Conseiller départemental d'Indre-et-Loire

Monsieur Noël NERON, Conseiller communautaire Saumur Val de Loire

Monsieur Yves DESBLACHES, Adjoint au Maire d'Avoine

Monsieur Jacques NOURRY, Adjoint au Maire de Beaumont-en-Véron

Monsieur Thierry POTIRON, Adjoint au Maire de Benais

Monsieur Nicole LOIRE MOREAU, Conseillère municipale de Bourgueil

Monsieur Philippe JAMET, Conseiller municipal de Chouzé-sur-Loire

Madame Emilie ROUSSEL, Conseillère municipale de Couziers

Monsieur Michel PONCHANT, Adjoint au Maire de Fontevraud l'Abbaye

Monsieur Max DELUGEAU, Conseiller municipal de Huismes

Monsieur Loïc TESSIER, Conseiller Municipal de la Roche-Clermault

Monsieur Bertrand LOBRY, Conseiller Municipal de Saint-Nicolas de Bourgueil

Monsieur Eric LUANCO, Adjoint au Maire de Seuilly

Représentants des associations de protection de l'environnement

Monsieur Jean-Yves BUSSON, Association ALISEE 49

Monsieur Jean-Claude RENOUX, Association ASPIE

Monsieur Marcel GUINEL, Association ASPIE

Monsieur Arnaud DELACROIX, Association FNE (France Nature Environnement) Anjou, anciennement Sauvegarde de l'Anjou

Monsieur Pascal HOYAU, Collectif Chinonais Environnement

Monsieur Philippe GARDELLE, Groupe local Sortir du Nucléaire

Monsieur Dominique BOUTIN, Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature en Touraine

Madame Danièle VIRLOUVET, Vienne Nature

Représentants des organisations syndicales de salariés

Monsieur Bruno GRANTAIS, Syndicat CFE-GCG du CNPE de Chinon

Monsieur Hosaïme BOUAJILA, Syndicat CGT du CNPE de Chinon

Monsieur Jean-Pierre PLAT, Syndicat CGT du CNPE de Chinon

Personnes qualifiées et représentants du monde économique

Monsieur Jean-Pierre FISCHER, Expert à la Société Française d'Energie Nucléaire – Groupe régional Val de Loire

Monsieur Michel MONAMICQ, Expert dans l'exploitation des centrales nucléaires

Membres avec voix consultative

Monsieur Laurent VIGNAUD, Sous-Préfet de Chinon

Commandant Benoit DOGUE, Commandant du Peloton Spécialisé de Protection de la Gendarmerie du CNPE de Chinon

Commandant Benoit MARICHEZ-DAURIAC, Commandant de la Compagnie de Chinon

Aspirant Jérémie CATHAU, Commandant de la Compagnie de Chinon

Monsieur Christian RON, Adjoint à la Cheffe de la Division d'Orléans de l'Autorité de Sureté Nucléaire

Monsieur Guillaume PERCEBOIS, Directeur délégué technique représentant Monsieur le Directeur du CNPE de Chinon à EDF, Monsieur Stéphane RIVAS,

Monsieur Jean-Marc HOERTH, Chef de mission Environnement au CNPE de Chinon

Monsieur Bertrand DEBAUD, Chef du Projet démantèlement Chinon A-AMI

Monsieur Frédéric RAVEL SIBILOT, Délégué relations territoire au CNPE de Chinon

Madame Nadine THIELIN-POIRAUD, Cheffe de mission Communication au CNPE de Chinon

Madame Tatiana EGOT, Chargée de communication au CNPE de Chinon

Madame Hilal AYDOGDU, apprentie

Madame Tiphaine BERTON, Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire

Étaient également présents

Madame Cécile ESTIVIN, Chargée de mission CLI du CNPE de Chinon et Risques Naturels et Technologiques au Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Monsieur Thierry MISPOULET, Directeur du Service des Transitions Énergétique et Ecologique au Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Monsieur Jean-François LEBLANC, Agent de sécurité au Conseil départemental d'Indre-et-Loire

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Membres avec voix délibérative

Monsieur Bruno BELIN, Sénateur de la Vienne et Conseiller départemental de la Vienne

Madame Fabienne COLBOC, Députée d'Indre-et-Loire

Madame Laetitia SAINT PAUL, Députée du Maine-et-Loire

Madame Sabine THILLAYE, Députée d'Indre-et-Loire

Monsieur Roland MARION, Conseiller Régional des Pays de Loire

Madame Valérie GERVES, Vice-Présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Madame Pascale DEVALLEE, Vice-Présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Monsieur Franck CHARTIER, Conseiller départemental d'Indre-et-Loire

Madame Sophie LAGREE, Vice -Présidente de la Communauté de Communes Chinon Vienne-et-Loire

Monsieur Benoît BARANGER, Maire de Bourgueil

Madame Béatrice LEVEQUE, Adjoint au Maire de Brain sur Allonnes

Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire de Chinon

Madame Hélène BERGER, Conseillère municipale de Chinon

Monsieur Jean-Louis AMIRAULT, Adjoint au Maire de Coteaux-sur-Loire

Monsieur Jacky LHOMMEDE, Conseiller municipal de Montsoreau

Monsieur Paul TULASNE, Adjoint au Maire de Savigny-en-Véron

Monsieur Cédric LEDYS, Syndicat CFE-CGGC du CNPE DE CHINON

Monsieur Philippe JUSSEAUME, Membre associé

Monsieur Laurent BERGER, Membre associé

Monsieur Michel CHEVALLIER, Membre associé

Membres avec voix consultative

Monsieur Jean-Marie GIRIER, Préfet de la Vienne

Monsieur Christophe PECATE, Sous-Préfet de Châtellerault

Monsieur Christophe CAROL, Sous-Préfet de Saumur

Monsieur Jean-François BODIN, Chef de service du SAMU 37

La Présidente Isabelle RAIMOND PAVERO salue les personnalités présentes selon l'ordre protocolaire et remercie les membres de la CLI de leur présence.

La Présidente commence cette plénière en ayant une pensée particulière pour plusieurs membres de la CLI du CNPE de Chinon, actuellement absents et touchés par des événements personnels douloureux. La Présidente leur exprime toute sa compassion.

La Présidente constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

La Présidente remercie la Ville d'Avoine pour la mise à disposition de l'Espace culturel, ainsi que pour le café d'accueil.

La Présidente salue la présence de Monsieur Christian RON, Adjoint à la Cheffe de la Division d'Orléans de l'Autorité de Sureté Nucléaire, qui représente Madame Albane FONTAINE, Cheffe de la Division d'Orléans de l'ASN, qui a été nommée en début d'année en remplacement de Monsieur Arthur NEVEU, qui était présent à chacune de nos commissions plénières.

La Présidente indique que pour la bonne tenue de la séance et afin de faciliter la rédaction du compte-rendu, les débats de cette séance sont enregistrés. En conséquence, la Présidente demande à chaque intervenant de bien vouloir attendre le micro et de se présenter au préalable. La Présidente remercie également les participants de mettre leurs téléphones portables en mode silencieux.

La Présidente souhaite que soit appliquée la règle des « 3 R » :

- Respect des personnes
- Respect des propos
- Respect des temps de parole pour les présentations

La Présidente ouvre la séance à 9h05 après avoir constaté le quorum, en précisant qu'il y a 2 pouvoirs :

Monsieur Bruno BELIN, Sénateur et Conseiller départemental de la Vienne à Madame Isabelle RAIMOND-PAVERO, Présidente de la CLI et Conseillère départementale déléguée d'Indre-et-Loire,

Monsieur Jean-François BODIN, représentant le SAMU 37, à Madame Isabelle RAIMOND-PAVERO, Présidente de la CLI et Conseillère départementale déléguée d'Indre-et-Loire,

La Présidente informe l'Assemblée de la nomination de deux nouveaux membres associés : il s'agit de **Monsieur Laurent BERGER** et de **Monsieur Michel CHEVALLIER** qui ne pouvaient pas être parmi nous aujourd'hui. La Présidente précise que leur expérience et leurs compétences seront un atout pour les travaux de la CLI de Chinon.

La Présidente commence cette séance en vous rappelant que l'ordre du jour de cette commission plénière est co-construit en bureau de CLI deux mois en amont de chaque commission plénière. C'est pourquoi, la Présidente rappelle que si des membres souhaitent voir des points abordés ou des questions, il convient de les soumettre au secrétariat de la CLI par mail pour cette réunion de bureau au cours de laquelle tous les collègues sont représentés.

La Présidente précise que c'est lors du dernier bureau qu'a été inscrit un point spécifique à l'ordre du jour sur les raisons et circonstances de l'incendie du 10 février 2024.

La Présidente annonce que la prochaine réunion de bureau de la CLI se tiendra le lundi 16 septembre à 14 heures à la Maison de la Solidarité de CHINON, rue des Courances.

La Présidente remercie l'ASN et l'exploitant pour leurs éclairages et leurs interventions lors de cette matinée de travail.

La Présidente rappelle qu'aujourd'hui, Monsieur Christian RON répondra aux sollicitations de Monsieur RENOUX et de Monsieur GARDELLE, malgré une actualité dense de l'ASN et un agenda contraint. La Présidente souligne également que Monsieur RON pourra également répondre à des questions sur la fusion de l'IRSN et de l'ASN.

Distribution d'iode : la Présidente évoque le fait d'avoir été sollicitée par plusieurs Maires concernant la distribution des comprimés d'iode, le calendrier ainsi que les modalités. La Présidente précise que les Services de l'Etat préviendront la CLI et les communes en temps voulu. La Présidente rappelle qu'il existe d'ores et déjà une affiche à disposition des municipalités sur les 6 réflexes pour bien réagir en cas de signal d'alerte de la sirène. La Présidente demande si Monsieur le Sous-Préfet de Chinon dispose d'informations complémentaires et notamment d'un calendrier. Ce dernier répond ne pas avoir d'autres éléments.

Groupe de travail sur l'eau : la Présidente rappelle que lors de la dernière commission plénière de la CLI du 15 novembre dernier, avait été évoqué lors de la dernière commission plénière de notre CLI la création d'un groupe de travail sur l'eau.

La Présidente informe l'assemblée que la réflexion de la CLI au sujet de la consommation en eau de la Centrale de Chinon s'intégrera dans ce travail global mené par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire. Pour mémoire, le Conseil départemental d'Indre-et-Loire a organisé une Conférence sur l'eau le 22 mai 2023 en lien avec les EPCI. Celle-ci a mis en évidence des éléments de contexte de la ressource en eau en Indre-et-Loire et la nécessité d'agir à court, moyen et long terme à l'échelle départementale de façon coordonnée avec l'ensemble des partenaires concernés.

Par délibération du 30 juin 2023, le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire a décidé de travailler à la réalisation d'un Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable. Le portage en sera assuré par le Département avec l'appui de l'Agence de l'Eau et du SATESE (Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration).

Les enjeux de ce schéma seront :

- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable, tant sur le plan qualitatif que structurel
- Renforcer la gestion patrimoniale des réseaux
- Prendre en compte les effets du changement climatique sur la gestion de la ressource en eau
- Etudier l'évolution de la gouvernance de l'eau

Sous réserve du bouclage financier avec l'Agence de l'Eau et la Région, une étude-diagnostic sera lancée en 2025 sur ce sujet.

C'est dans ce cadre de travail et de réflexion que le groupe de travail sur l'eau de la CLI sera créé.

Puis la Présidente entame l'ordre du jour :

Point 1 de l'ordre du jour - Validation du compte-rendu de la séance plénière de la CLI du CNPE de Chinon du 15 novembre 2023

La Présidente informe que le compte-rendu de la commission plénière de la CLI du 15 novembre 2023 a été envoyé aux membres par mail en 18 janvier 2024. La Présidente indique qu'aucune remarque n'est parvenue à ce jour au secrétariat de la CLI. Il n'y a pas de remarques sans la salle.

En l'absence d'observations, la Présidente met au vote à main levée le compte-rendu.

Pas de voix contre. Pas d'abstention.

Le compte-rendu est adopté.

Point 2 de l'ordre du jour – rapport d'activité de la CLI 2023

La Présidente donne la parole à Madame Cécile ESTIVIN, chargée de mission CLI, qui présente le bilan d'activité 2023.

L'actualité institutionnelle importante de 2023 a été l'élection au Sénat de Monsieur Jean-Gérard PAUMIER, Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire, le 24 septembre dernier. Monsieur Jean-Gérard PAUMIER a donc été contraint de démissionner de son mandat de Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire. Madame Nadège ARNAULT a été élue Présidente. A noter que Madame Nadège ARNAULT était précédemment 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire. Il y a eu une redistribution des délégations et notamment la Présidence de la CLI du CNPE de CHINON. C'est Madame Isabelle RAIMOND-PAVERO qui a été nommée, depuis le 10 novembre 2023, Présidente de la CLI du CNPE de CHINON en remplacement de Monsieur Franck CHARTIER.

Madame Cécile ESTIVIN commence la présentation du bilan d'activité en rappelant que les deux réunions plénières ont été organisées. La démarche de dématérialisation des convocations, invitations, comptes-rendus, webinaires ...engagée en 2022 a permis une plus grande fluidité dans les échanges avec l'ensemble des membres de la CLI. Dans le prolongement de l'intervention de Madame la Présidente, Madame Cécile ESTIVIN rappelle l'importance des réunions de bureau, qui viennent en amont des commissions plénières, dont l'objectif est de construire en totale concertation les ordres du jour des séances plénières. D'ailleurs, Madame ESTIVIN précise que tous les membres du bureau étaient présents le 19 mars dernier et que tous les collègues étaient représentés.

Aucune réunion publique n'a pu être organisée (contexte Vigipirate renforcé).

Madame Cécile ESTIVIN insiste sur une action de formation « communication de crise » organisée en novembre 2023, dans le cadre élargi de la Journée Nationale de la Résilience, qui a été suivie par 12 membres de la CLI (11 élus et un représentant des associations de protection de l'environnement ; le collège des syndicats et le collège des experts ont laissé « leur place » à un élu du PPI). Une communication a d'ailleurs été faite par l'ANCCLI pour relayer cette action sur leurs réseaux sociaux.

En ce qui concerne le point financier, les postes sont détaillés et Monsieur RON au nom de l'ASN, est remercié pour la subvention de fonctionnement accordée en 2023, qui s'élevait à 14 250 €.

En l'absence de remarques ou de questions de l'Assemblée, Madame Isabelle RAIMOND PAVERO enchaîne sur le point 3 de l'ordre du jour, se félicitant des rapports étroits qui existent avec l'ANCCLI et l'ASN.

Point 3 de l'ordre du jour – Actualités de l'ANCCLI

En préambule, La Présidente rappelle en effet que **l'information et la formation des membres de la CLI restent sa priorité**. Puis, la Présidente souligne la participation active des membres de la CLI aux webinaires organisés par l'ANCCLI.

L'ANCCLI a proposé, pour commencer 2024, un webinaire le **2 février**, dédié à la **présentation de l'inventaire national de l'Andra**. L'objectif était d'avoir une vision complète des quantités de matières et déchets radioactifs. Cet inventaire est réalisé tous les ans par l'Andra en collaboration avec les producteurs de matières et déchets radioactifs.

Pour mémoire, il y a eu également un webinaire, organisé par l'ANCCLI, en partenariat avec EDF, **sur le thème des tempêtes** le 12 mars dernier. Ce webinaire est revenu sur les tempêtes de novembre 2023. Les spécialistes d'EDF ont pu détailler comment les centrales nucléaires se sont organisées et se sont mobilisées pour être prêtes et faire face au passage de Ciaran.

Un autre webinaire a été organisé dans le cadre de la concertation sur le 4e réexamen périodique des réacteurs de 1300 MWe du parc nucléaire français sous l'égide du HCTISN, en présence de représentants de l'ASN, de l'IRSN et d'EDF **le 19 mars**.

Dans les dates à venir, il y a effectivement **2 webinaires intéressants** à noter **sur vos agendas** :

- Le 05 juin : webinaire sur les questions de sécurité dans le cadre de la poursuite de fonctionnement des réacteurs de 1300MWe
: <https://concertation.suretenucleaire.fr/events/webinaire-sur-la-gestion-des-agressions-et-des-accidents-graves>
- Le 07 juin, à 14h : webinaire sur le sujet des « falsifications, contrefaçons ». Le lien et le détail seront bientôt disponibles.

La Présidente annonce que la prochaine Conférence annuelle des CLI se tiendra, à **Paris, le mardi 8 octobre 2024**.

La Présidente profite de cette plénière pour savoir si l'organisation pour les membres de la CLI de Chinon, d'une visite du laboratoire d'enfouissement des déchets radioactifs de Bure, serait susceptible d'intéresser les membres de la CLI.

Toujours dans le cadre des actualités de » l'ANCCLI, la Présidente présente, dans le contexte élargi de la Journée de la résilience du 13 octobre 2024, une deuxième session de formation communication de crise « média training » qui sera proposée au même groupe que lors de la première session. Il s'agira d'un module « perfectionnement » dont la date sera prochainement communiquée aux participants.

La Présidente remercie Monsieur Benoit BARANGER, Maire de BOURGUEIL, qui mettra à disposition la salle du conseil, Cette formation sera animée par l'IRMA et financée par l'ANCCLI, grâce au soutien financier de l'ASN.

En l'absence de remarques ou de questions, Madame la Présidente donne la parole à l'exploitant.

Point 4 de l'ordre du jour – Point sur la situation de production à date et actualités site, présenté par Monsieur Guillaume PERCEBOIS, Directeur Délégué technique, représentant Monsieur Stéphane RIVAS, Directeur du CNPE de Chinon.

La parole est donnée à Monsieur Guillaume PERCEBOIS qui, après avoir exposé son parcours, présente le Bilan de la Centrale de Chinon et les perspectives pour 2024. Monsieur PERCEBOIS commence par la sécurité et rappelle qu'il n'y pas eu d'événement majeur d'incendie en 2023 et que celui du début d'année 2024 fera l'objet d'une présentation spécifique lors de la matinée.

A noter un arrêt automatique réacteur sur l'unité n°3 le 28 décembre 2023 : défaut technique sur une membrane de la turbo pompe de l'alternateur n°2 (Circuit secondaire situé en salle des machines hors zone nucléaire).

Il y a eu la déclaration de 36 Evénements Significatifs de Sécurité (ESS) – (39 en 2022, 38 en 2021) : 6 ESS de niveau 1 (3 en 2022) et 30 ESS de niveau 0 (36 en 2022). Les 6 ESS de niveau 1 ont été présentés en CLI.

A noter en 2024 : 19 février 2024 : Renouvellement de la convention « Partenariat et couverture opérationnelle » avec le SDIS 37

- 28 inspections de l'ASN dont 7 inopinées
- 10 exercices de crise organisés pour tester les organisations et les améliorer. Plus de 250 personnes mobilisées à chaque fois.
- Programme sécuritaire visant à améliorer la protection des installations soldé en décembre 2023, sous contrôle du HFDS (Haut Fonctionnaire de la Défense et de la Sécurité)
- Applications des mesures réglementaires « Urgence attentat » : octobre 2023 et avril 2024
- Journée de la Résilience -octobre 2023 : présentation « Résilience des installations (amélioration continue de la Sécurité) et Résilience des organisations (gestion de crise) -Sera reconduite 2024
- Aucun accident grave sur les risques critiques (électrique, opérations de levage, chute de hauteur)
- 21 accidents avec arrêts (23 en 2022, 26 en 2021) : une accidentologie marquée par les chutes de plain-pied, de mauvaises manutentions ou manipulations d'objets et par des malaises
- 6,5 : taux de fréquence élargi, ce qui est un bon résultat

En ce qui concerne la radioprotection, déclaration de 8 événements significatifs radioprotection (ESR), présentés en CLI.

- 4 ESR tirs radio (défaut de balisage et de débit de dose)
- 4 ESR fondamentaux RP (défaut entreposage, de préparation de chantier, de débit de dose et de processus)

Production-2023

17, 24 TWh produits, 5,4% de la production d'électricité nucléaire nationale

Des arrêts programmés pour maintenance denses avec des période de superposition

Période estivale : un fonctionnement maîtrisé, sans impact sur la production pendant la période de sécheresse Débit minimum le 18 octobre 2023 : 56m³/s Consommation d'eau du site : 3 % de ce débit.

Des unités de production qui s'adaptent et répondent aux sollicitations du réseau pour l'équilibre offre/demande.

Au 31 décembre 2023, 3 unités disponibles sur le réseau et 1 unité à l'arrêt B1 pour visite décennale. Et depuis le 19 mai 2024, les 4 unités de production fonctionnent.

Un point sur la corrosion sous contrainte sur les actions réalisées en 2023 est présenté :

Visite décennale de B1 (2023/2024) :

CHB1 : Contrôles de 10 soudures qui ont conduit à la décision de remplacer un tronçon sur le circuit RRA (présence de CSC sur une soudure lors de l'expertise au LIDEC)

Visite partielle de B3 :

- 7 nouveaux contrôles sur des soudures réparées lors de la construction qui ont conduit à la décision de remplacer un tronçon sur le circuit RIS (présence de CSC sur une soudure)
- Présentation d'un zoom sur la visite décennale qui a occupé l'exploitant tout au long de 2023. Avec un focus sur toutes les opérations majeures.
- 3 examens réglementaires
- Inspection de la cuve du réacteur : contrôle d'intégrité de l'ensemble des soudures et de la qualité du revêtement (robot Machine d'inspection en service : réalise des ultrasons, gammagraphie...)
- Test d'étanchéité et de résistance de l'enceinte du bâtiment réacteur : s'assurer que la paroi interne remplit parfaitement son rôle de confinement (pression à 4,2 bars) ☞
- Epreuve hydraulique du circuit primaire : vise à contrôler l'étanchéité de la robustesse du circuit primaire (monter en pression à 206 bars vs 150 bars en fonctionnement)
- 26 500 activités de contrôle et de maintenance, dont les principales :
- la visite complète de pompes et de diesels de secours,
- le remplacement des pôles du transformateur principal,
- le remplacement de 2 tronçons de tuyauteries du circuit primaire,
- la visite complète du corps haute pression et du corps basse pression du groupe turbo alternateur,
- l'épreuve hydraulique des échangeurs en salle des machines

75 modifications d'amélioration des installations dont les principales liées au programme post Fukushima :

Création d'un stabilisateur de corium sous eau

Déploiement de systèmes mobiles de secours permettant le refroidissement de la piscine du bâtiment combustible en cas d'accident nucléaire

Modification de certains systèmes de contrôle de la salle de commande.

Campagne d'arrêts 2024 :

- Terminer la Visite décennale de B1 (couplage le 19 mai 2024)
- 2 Visites partielles sur B4 puis B2
- Arrêt pour Simple Rechargement sur B3
- Intégration de l'Arrêt de Tranche Fortuit de B3 suite l'incendie du pôle transformateur principal

Enquête publique :

La visite décennale sera suivie par un rendez-vous avec le public. Un focus est présenté sur les différentes étapes de **l'enquête publique** (vraisemblablement fin 2024, début 2025). A cette occasion, la **CLI sera amenée à rendre un avis**.

Les acteurs :

- L'autorité organisatrice : la Préfecture saisie par l'ASN
- La désignation des commissaires enquêteurs est faite par le Tribunal administratif... saisi par la Préfecture
- Le maître d'ouvrage : EDF qui conçoit le dossier
- Le public : CLI, communes (notamment celles du périmètre retenu par la préfecture pour l'enquête publique), Associations, acteurs économiques, citoyens...

Point Ressources Humaines

Un point est présenté sur les compétences en 2023 :

- 44 embauches réalisées (58 prévues en 2024)
- 96 apprenti(e)s sur le site (+14/2022)
- 1401 salarié(e)s (CNPE):effectif total au 31 décembre 2023
- 136 813 heures de formations réalisées

Environnement

- 92 % de déchets conventionnels recyclés
- Des évacuations de déchets radioactifs réalisées au fil de l'eau
- Une maîtrise du confinement des liquides radioactifs et chimiques qui progresse
- 2 ESE, présentés en CLI : Dépassement de la limite réglementaire de la concentration d'hydrocarbure du prélèvement du déshuileur des unités de production numéros 3 et 4 - Déversement de gasoil sur la voirie.
- Démarche zéro phyto sur le site depuis 4 ans
- Des actions en faveur de l'environnement et de la biodiversité qui se pérennisent : PNR, ONF, CPIE, CCTOVAL, CCCVL,

Incendie du 10 février 2024 :

Monsieur PERCEBOIS enchaîne avec un retour sur l'incendie du 10 février 2024 : vers 2h40, un feu s'est déclaré à la centrale nucléaire de Chinon, au niveau du transformateur principal de l'unité de production 3, situé hors zone nucléaire.

Après avoir exposé les différentes étapes de la maîtrise de l'incendie il est confirmé que cet incident n'a pas eu d'impact sur la population. Il n'y a pas eu de blessé.

Impact / Production :

- Les unités de production 3 et 4 sont appairées. En raison de l'arrêt d'équipements communs aux deux unités, l'unité n°4 a été mise à l'arrêt.
- La programmation de sa visite partielle a débuté, comme planifiée initialement, le samedi 17 février 2024.

Impact / Environnement :

- Aucun rejet dans l'environnement n'a été réalisé. Le réseau de collecte d'eau pluviale a été isolé à titre préventif.
- L'eau utilisée pour l'extinction du feu a été collectée par un réseau dédié, puis entreposée dans des réservoirs.
- Elle a été évacuée par camion-citerne vers la filière déchets adéquate.

Fin février : nouveau transformateur acheminé par camion depuis l'agence logistique nationale Edf située à Saint-Leu d'Esserent près de Paris, il est arrivé sur le site 1er mars. Vendredi 15 mars 2024 : Installation d'un nouveau transformateur principal sur l'unité de production numéro 3.

Madame Isabelle RAIMOND PAVERO remercie Monsieur PERCEBOIS et propose d'enchaîner sur les ESS et ESE.

Point 5 de l'ordre du jour – Présentation des Evènements Significatifs relatifs à la Sureté (ESS) et Présentation des Evènements Significatifs Environnementaux (ESE) par Monsieur Jean-Marc HOERTH, chef de mission environnement au CNPE de Chinon.

Monsieur PERCEBOIS et Monsieur HOERTH présentent en détail chaque ESS et ESE.

Madame la Présidente Isabelle RAIMOND PAVERO reprend le cours de cette commission plénière de CLI, et donne la parole à Monsieur HOERTH enchaîner avec le bilan 2023 et le prévisionnel des rejets en 2024.

La Présidente propose de répondre à la fin de cette présentation à l'ensemble des questions qui pourraient être posées sur tous les sujets présentés par l'exploitant.

Point 6 de l'ordre du jour – Prévisionnel du bilan 2023 et prévisionnel des rejets d'eau en 2023 par Monsieur Jean-Marc HOERTH, chef de mission environnement.

Monsieur HOERTH commence sa présentation avec quelques points de principes réglementaires, notamment sur l'arrêté INB, qui impose à l'exploitant de réaliser un prévisionnel avant la fin du mois de janvier. Pour mémoire, ce prévisionnel est communiqué à l'ASN et à la CLI.

Il rappelle que dans ce prévisionnel, sont affichées des valeurs, qui sont une estimation annuelle réaliste qui prennent en compte les prélèvements d'eau et de rejets, basée sur les performances actuelles du site, sans intégrer les aléas. Ces valeurs n'ont pas de caractère réglementaire.

Monsieur HOERTH commence en présentant le bilan 2023 des prélèvements d'eau (eau de nappe et eau de surface). Dans un second temps, est présenté le bilan 2023 des rejets radioactifs gazeux.

Dans un troisième temps, est présenté le bilan 2023 des rejets radioactifs liquides. Comme il y a eu moins de production, il y a eu moins de rejets.

Bilan 2023 -Synthèse

Monsieur HOERTH précise les points suivants :

Les prévisionnels du CNPE de Chinon sur les prélèvements d'eau sont fiables, les substances chimiques suivies de longue date ainsi que sur les rejets radioactifs liquides et gazeux. Le prévisionnel a été légèrement dépassé sur deux substances chimiques (phosphates et CRT) à un niveau considéré acceptable par l'exploitant.

Les rejets radiochimiques ou chimiques sont soumis à une limite annuelle, cette dernière a été très largement respectée. Pour les autres rejets chimiques non soumis à une limite annuelle, les limites en flux 24h ont été également très largement respectées.

Le prévisionnel 2024.

En 2024, l'exploitant est dans la continuité de 2023, sachant qu'il n'y a pas de grands changements de modes d'exploitation. A noter qu'il n'est pas prévu de chloration massive en 2024.

La Présidente remercie et donne la parole à l'assemblée pour toute question.

Questions / Réponses :

Monsieur RENOUX, ASPIE, interpelle l'exploitant sur le problème de l'eau d'extinction du transformateur lors de l'incendie. Et plus précisément, combien de temps le circuit d'eau pluviales a été bloqué et où a été stockée l'eau avant de l'évacuer ?

C'est Monsieur Guillaume PERCEBOIS qui lui apporte réponse : concernant la gestion du réseau des eaux pluviales, il a été isolé en mode réflexe et cela a été fait dans les minutes qui ont suivi la détection de l'incendie. Il n'y a pas eu d'eau qui est partie vers la Loire. Les eaux d'extinction ont été stockées dans le circuit prévu à cet effet SEH. Et les effluents ont été pompés puis mis dans des camions citernes et ils ont été évacués vers une usine de traitement agréée dans la Sarthe.

Monsieur RENOUX, ASPIE, pose une autre question : il demande ce qui a brûlé ? Serait-ce l'huile du transformateur ? Monsieur PERCEBOIS répond que c'est l'huile contenue dans le pied de la traversée et le départ de feu a été déclenché par un court-circuit. A noter que le volume est contenu ; ce qui a expliqué que l'incendie n'a duré que 17 minutes. Monsieur RENOUX rebondit en déclarant que le transformateur n'a pas été touché. Monsieur PERCEBOIS réserve sa réponse car le transformateur est en cours d'analyse. Monsieur HOERTH précise que l'huile qui est à l'intérieur du transformateur n'a pas été touchée. La traversée est en cours d'expertise.

Monsieur Philippe GARDELLE (Sortir du Nucléaire), s'interroge : comment le réacteur peut fonctionner sans transformateur ? L'exploitant lui précise que durant le mois d'arrêt, le transformateur avarié a été remplacé.

Monsieur Philippe GARDELLE revient sur son souhait que les membres de la CLI puissent être prévenus « en temps réel » et au fur à mesure à chaque ESS significatif et ne pas attendre les présentations groupées lors des commissions plénières.

La Présidente de la CLI s'engage à se rapprocher de l'ANCCLI pour savoir ce qui pourrait être faits réglementairement.

Monsieur Philippe GARDELLE poursuit en faisant référence à une lettre de l'ASN datée d'avril 2024 sur les conditions d'intervention des soudeurs dans le cadre du contrôle de la CSC (Corrosion Sous Contrainte). Il semblerait que la radioactivité soit loin d'être négligeable.

Monsieur Christian RON, représentant l'ASN, répond que l'ASN est intervenue dans le cadre de l'ensemble des activités de la CSC. Il précise que toutes les lettres de suite sont disponibles sur internet. Monsieur RON donnera dans le cadre de sa présentation les numéros de lettres de suite concernant la visite décennale.

Monsieur RON (ASN) enchaîne en précisant que chez EDF, le taux ne doit pas excéder 14 millisieverts (mSv) en cumulé. Soit en dessous du seuil des 20 mSv par an, fixé par la réglementation. Cette norme est appliquée pour les soudeurs. Monsieur RON (ASN) précise d'ailleurs que ce sont des compétences rares et recherchées. C'est pour cela qu'EDF a fait appel à des soudeurs étrangers. L'ASN a le bilan dosimétrique en début et en fin d'intervention. Il y a un enregistrement à l'entrée en zone et en sortie. Et il y a également un suivi de la dosimétrie entière du chantier. Avec un contrôle du comité ALARA (traduction : aussi bas que possible). Monsieur RON (ASN) s'engage à regarder sur le site les valeurs cumulées et à les fournir à la CLI pour ce chantier.

Concernant les informations délivrées par la CLI, la Présidente Isabelle RAIMOND PAVERO reprend la parole et confirme à Monsieur GARDELLE que les CLI de France sont sur le même mode de fonctionnement : elles ne communiquent que les ESS de niveau 1 aux membres de leur CLI. Néanmoins, la Présidente s'engage à voir avec l'ANCCLI quelles informations pourraient être transmises aux membres de la CLI. Monsieur RON, de l'ASN, précise que le niveau 0 est une particularité de la France car ce n'est pas un niveau INES.

Madame Nadine THIELIN POIRAUD, Cheffe communication du CNPE de Chinon, précise que tous les ESS et ESE sont disponibles sur le site internet edf-chinon.

Monsieur Pascal HOYAU (Collectif Chinonais Environnement) revient sur le sujet de la CSC : il pensait que ces soudures ne concernaient pas les réacteurs 900mw. Monsieur Guillaume PERCEBOIS (EDF) lui répond que cela concerne des soudures dites de réparation. Monsieur HOERTH (EDF) complète en expliquant qu'il existe aujourd'hui des techniques de contrôle qui n'existaient pas il y a 40 ans. Ce qui permet une très fine détection.

Monsieur RON précise que personne ne sait d'où vient le phénomène de corrosion sous contrainte. C'est pourquoi, aujourd'hui, EDF coupe, remplace les tuyaux et fait l'analyse.

Monsieur Pascal HOYAU (Collectif Chinonais Environnement) demande pourquoi la visite décennale de B1 a duré plus longtemps que prévu. Monsieur PERCEBOIS (EDF) rappelle que 2023 a été marqué par des mouvements sociaux liés à la réforme de retraites, ce qui a eu un impact sur les arrêts. Ensuite, le chantier de remplacement des coudes RIS a duré plus longtemps que prévu. Enfin, des contrôles complémentaires ont eu lieu.

Monsieur Eric LUANCO (Maire-Adjoint fr Seuilly) revient sur le seuil limite de la dosimétrie, notamment sur les soudeurs étrangers et notamment les américains. Il s'interroge sur le fait que les normes ne sont pas les mêmes. Monsieur RON (ASN) lui apporte des précisions, avec néanmoins de la prudence car effectivement, il s'agit de déclaratif pour reconstituer une dosimétrie cumulée. Et c'est bien la norme française de 20 mSv qui s'applique (celle d'EDF, qui est un choix de l'exploitant, est de 14 mSv ; quand aux Etats-Unis, c'est 50 mSv).

Monsieur Arnaud DELACROIX, Association France Nature Environnement Anjou, revient sur la station multicritère efficace à 30% et s'interroge pour savoir comment sont fait les prélèvements en Loire. Monsieur HOERTH (EDF) répond en précisant qu'il s'agit bien de la station multi-paramètres aval située à Candes. Monsieur HOERTH (EDF) dit que l'exploitant sait ce qui est rejeté mais le contrôle permet de confirmer les calculs. Monsieur HOERTH(EDF) revient sur les propos sur la station multi-paramètres en précisant qu'elle est sur-représentative à très bas débit (60m³/secondes en période d'étiage sévère).

C'est là aussi que les rejets peuvent être les plus pénalisants pour le milieu. Quand les débits sont de l'ordre de 600m³/secondes, elle est un peu moins représentative. Tout le monde en convient : la concentration dans la Loire n'est pas la même suivant le débit. Il y a un projet pour améliorer la représentativité de la station multi-paramètres avec des études en cours pour modifier la clarinette de rejets, afin que la diffusion se fasse de manière plus large dans le fleuve.

Monsieur HOERTH précise également que des prélèvements sont faits en amont, sur un certain nombre de paramètres ; ce qui permet à l'exploitant de vérifier l'eau qu'EDF reçoit.

Monsieur HOERTH revient sur le chiffre de 30% car Monsieur DELACROIX affirme qu'il a été donné il y a 2 ans. Monsieur HOERTH s'en étonne et fait référence à de nombreuses études et données partagées en CLI.

Monsieur Jean-Yves BUSSON, association ALISEE, revient sur l'obligation légale pour l'exploitant d'avoir une station multi-critères en aval et aimerait avoir un planning des modifications à venir.

Monsieur BUSSON demande si les prélèvements d'eau qui sont actuellement annuels pourraient être faits et partagés aux membres de la CLI avec une périodicité mensuelle, surtout en période d'étiage.

Enfin, Monsieur BUSSON interpelle la Présidente en ce qui concerne le groupe de travail sur l'eau. Monsieur BUSSON s'étonne que la problématique soit ramenée au niveau départemental. Monsieur BUSSON aurait préféré une réflexion globale au niveau du bassin de la Loire, appuyée par un travail de concertation entre les différentes CLI.

Madame la Présidente revient sur le travail de l'INTERCLI qui n'est pas de son ressort mais qui devra être abordée avec l'ANCCLI. Sur le groupe de l'eau initié par le département, la réflexion s'appuiera sur l'expertise de différents partenaires, qui ne se limitent pas aux frontières de la Touraine.

Monsieur Marcel GUINEL, membre de l'ASPIE et ancien technicien, s'interroge sur la « transformation » des unités et avoue être un peu perdu. Monsieur RON (ASN) lui explique qu'il s'agit d'un ratio de 100. Monsieur GUINEL le remercie.

Madame la Présidente poursuit l'ordre du jour et donne la parole à Monsieur Jacques NOURRY, adjoint au Maire de Beaumont en Véron, qui est le rapporteur de la 3^{ème} réunion groupe de Travail démantèlement, s'est réunie le 9 avril dernier au DIG de Beaumont-en Véron. La Présidente remercie Monsieur NOURRY pour la qualité et l'exhaustivité de ce travail.

La Présidente précise que l'ASN a déposé à l'entrée de la salle des plaquettes intéressantes sur les enjeux du démantèlement et qu'elles sont à disposition des membres de la CLI.

Point 7 de l'ordre du jour – 3^{ème} réunion du GT démantèlement – restitution préparée et présentée par Monsieur Jacques NOURRY

En préambule, Monsieur NOURRY remercie toutes les personnes qui ont participé à ce groupe de travail et qui ont permis que tous les collègues soient représentés. Il précise que ce fut une matinée avec en alternance des visites et des présentations, riches en éléments de réponse. Monsieur NOURRY remercie Monsieur Christophe CHABROULLET, chef de site DIG, qui n'était malheureusement pas présent pour des raisons personnelles mais qui a permis de valider ce compte-rendu. Puis Monsieur NOURRY déroule sa présentation.

Madame la Présidente remercie Monsieur NOURRY et demande s'il y a des questions dans la salle.

Monsieur Marcel GUINEL, ancien salarié de la centrale et membre de l'ASPIE, souhaiterait faire partie du GT démantèlement. La Présidente note cette demande, en soulignant qu'elle souhaite avoir l'avis des membres du bureau et vérifier la faisabilité et la représentativité car comme le précise Monsieur NOURRY, les groupes sont contingentés. Madame la Présidente demande que la demande puisse être faite par mail au secrétariat de la CLI.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur RON, représentant l'ASN, pour les 3 points dédiés, notés dans l'ordre du jour.

Point 8 de l'ordre du jour – Bilan de l'année 2023 des actions de contrôle de l'ASN sur le CNPE de CHINON.

Point 9 de l'ordre du jour – Actions de l'ASN en lien avec l'incendie du transformateur principal du réacteur 3 du 10 février 2024 (gestion de crise et suivi des sites)

Point 10 de l'ordre du jour – intervention sur les actions de contrôle de l'ASN dans le cadre de la 4^{ème} visite décennale du réacteur 1 (notamment réalisation de l'épreuve hydraulique)

Monsieur RON, représentant l'ASN, remercie Madame la Présidente et annonce que les éléments de **bilan 2023** qui vont être présentés aujourd'hui en plénière de CLI le sont en avant-première car la conférence de presse qui devait avoir lieu la semaine prochaine est reportée à cause des élections européennes (l'appréciation du site demeure confidentielle avant la conférence de presse).

Monsieur RON précise que Chinon est dans la bonne moyenne. Il souligne les quelques points d'amélioration à apporter.

Sur la partie environnement, et notamment sur la maîtrise des rejets, le représentant de l'ASN note la démarche de benchmark avec la venue de Belleville à Chinon pour croiser les informations et améliorer leurs performances sur leur site.

Un effort à faire : c'est l'entreposage de déchets, lié à une forte activité, particulièrement cette année avec la visite décennale.

Puis, un point est fait les inspections du travail, assurées par l'ASN sur Chinon B et Chinon A.

Enfin, il est souligné qu'il n'y a pas eu d'accidents majeurs à Chinon.

Monsieur RON enchaîne sur **la partie démantèlement**. Il note l'implication des équipes. En ce qui concerne l'AMI, tout ce qui est surveillance des chantiers paraît adapté. Avec une attention particulière sur les infiltrations d'eau, qui sont bien suivies.

Une fois la présentation terminée de ce bilan 2023 des actions de contrôle, Monsieur Pascal HOYAU (Collectif Environnements Chinonais) demande si ce sont les problèmes de maintenance qui ont pu engendrer des ESS.

Monsieur RON confirme que c'est le cas en indiquant que la surveillance est de la responsabilité de l'exploitant. Et que la rigueur doit être le maître mot avec les intervenants.

Monsieur RON présente un focus sur **l'incendie**. Et propose d'aller rapidement car l'exploitant a bien détaillé ce sujet. En revanche, Monsieur RON a remis toute la chronologie. Et note que l'astreinte ASN a particulièrement bien fonctionné. Et ce qui a bien marché également, c'est l'extinction automatique. Ce qui confirme que cette dernière doit toujours être active et disponible. Donc il précise qu'il est essentiel que la surveillance et la maintenance de ce matériel doivent toujours être bien faites.

L'ASN a demandé au site de faire des analyses des eaux pluviales. Ce qui a confirmé qu'il n'y avait rien dans les eaux pluviales.

L'ASN s'est également intéressée à la gestion de l'arrêt des réacteurs 3 et 4. Ainsi que les causes de l'incendie. A noter que l'arrêt du réacteur 4 aurait pu être évité.

En l'absence de questions sur ce sujet, Monsieur RON poursuit sur **la visite décennale** en redonnant la chronologie et les inspections qui ont été faites, avec un programme incontournable, identique pour toutes les visites décennales.

Monsieur RON précise qu'il ne préfère pas s'avancer sur l'enquête publique en fin d'année.

Puis avant d'aborder les questions adressées par mail, auxquelles il va répondre malgré un délai très court (15 jours avant la plénière de la CLI), souligné par Madame la Présidente en début de séance.

Questions / Réponses :

La parole est donnée à Monsieur FISCHER (Société Française d'Energie Nucléaire - Groupe régional Val de Loire) qui avait adressé sa question à la suite de la réunion de bureau, soit 2 mois avant la plénière, sur la **station multi paramètres** et précise que les réponses données par l'exploitant en milieu de séance lui convenaient.

Monsieur RON répond que l'ASN ne fixe pas les moyens mais les objectifs. Et l'objectif est bel et bien de donner une représentativité de la station, quelle que soit la méthode utilisée. L'exploitant avait 3 possibilités : le déplacement des stations, le doublement des stations ou le changement de la clarinette. L'avis de l'ASN serait de changer la clarinette, afin de s'assurer que la diffusion soit la plus homogène.

La parole est donnée à Monsieur JAMET, Conseiller Municipal de Chouzé sur Loire qui avait adressé sa question sur le **délai DARPE** (Demande d'Autorisation de Rejets et de Prélèvements d'Eau). Monsieur RON lui répond qu'il n'y a pas de délai prescriptif.

Une autre question s'interrogeait sur la **mesure de tritium dans les eaux pluviales**. Monsieur RON répond positivement et présente les mesures. L'ASN reçoit bien les résultats des analyses.

Une autre question était : **pourquoi les autorisations de rejets continuent-elles de tenir compte de Chinon A et de l'AMI ?**

Le démantèlement nécessite de nombreuses opérations (des démontages, des découpages, de la décontamination, de l'assainissement de bâtiments et de matériels) qui sont autant de sources de production de déchets et d'effluents qu'il faut réglementer. Aussi, les dispositions historiques (de 2015) devaient être adaptées aux activités spécifiques du démantèlement de l'AMI (d'où les modifications introduites par les décisions de 2022)

A noter que pour l'AMI, le démantèlement ne générera plus de rejets liquides radioactifs ou chimiques dans le milieu naturel puisque les éventuels effluents liquides seront gérés en tant que déchets.

La dernière question était « quand dépollue-t-on le site ? » ? Effectivement Monsieur RENOUX, Association ASPIE, revient sur le compte-rendu du 18 avril 2018. Monsieur RON présente l'historique de la démarche et notamment la position de l'ASN qui était « on veut dépolluer » qui a préparé une décision, présentée avant validation, à la CLI et à l'exploitant. Monsieur RON se permet de rappeler que la CLI a voté contre, à une voix près. Donc, l'exploitant a voté contre. Et c'est à ce moment-là que l'ASN a décidé de faire une tierce expertise (BRGM) qui a conclu que la solution d'EDF était acceptable. Et la décision de l'ASN, plutôt qu'une action de dépollution échéance 2024, 2025, 2026, l'ASN a mis sous surveillance. Monsieur RON présente le plan de la zone qui sera dépolluée au moment du démantèlement et présente également des résultats de surveillance. A partir du rapport de 2021.

Monsieur RENOUX, ASPIE, pose une question sur le site de Chinon A, notamment sur l'aire de travail des entreprises qui avait été un vrai « dépotoir » et qui avait été remblayé et recouvert. Ce dont témoigne Monsieur GUINEL, membre de l'ASPIE et ancien technicien. Monsieur RON, étant le seul à disposer d'informations, propose à Madame la Présidente de le mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière de CLI. L'ASN et le LUDD s'engagent à faire une présentation lors de la prochaine CLI, si le bureau et si Madame la Présidente le valident.

Point 11 de l'ordre du jour - questions diverses

Monsieur GARDELLE, Sortir du Nucléaire, regrette de ne plus recevoir à son domicile la revue Contact d'EDF version papier. Madame THIELIN, cheffe du service communication du CNPE, avait informé les membres de la CLI il y a 3 ans environ, de sa diffusion digitale et cette lettre d'information est mise à disposition sur le site internet du CNPE. Monsieur GARDELLE souligne ne pas la recevoir par courriel. Madame

THIELIN propose à Monsieur GARDELLE de lui faire suivre son adresse mail pour l'intégrer dans la liste de diffusion.

Monsieur GARDELLE, Sortir du Nucléaire, informe qu'e, 2023, la CLI de Soulaines a demandé à l'Association pour le contrôle de la radioactivité de l'Ouest (ACRO) de faire des analyses indépendantes d'eau. Monsieur GARDELLE souhaiterait savoir si la CLI de Chinon pourrait demander à un laboratoire indépendant (ou à l'ACRO) de faire des analyses d'eau de la Loire, indépendamment de celles faites par le CNPE.

Madame la Présidente entend cette sollicitation pour la première fois et doit vérifier le cadre réglementaire. Elle s'engage à prendre attache avec l'ANCCLI pour pouvoir répondre à la question de Monsieur GARDELLE lors de la prochaine commission plénière de la CLI.

Monsieur RON (ASN) reprend la parole pour être certain de bien parler de la même aire entreprises Chinon A. Monsieur RENOUX, ASPIE, par le biais du secrétariat de la CLI, s'engage à renvoyer à l'ASN une vue aérienne de 1964. Celle adressée en pièce jointe de la question ne correspondait pas.

En l'absence d'autres remarques ou questions, l'ordre du jour étant épuisé, la Présidente Isabelle RAIMOND PAVERO remercie les membres pour la qualité des échanges.

La Présidente clôt la commission plénière de la CLI à 12h55.

ANNEXES

VOIR ANNEXES DANS LE MAIL ENVOYE AVEC
LE PRESENT COMPTE-RENDU